

Des experts d'usage... sinon rien !

Qui mieux que les habitants d'un quartier pour en parler ?

Cette question anime la politique de la ville depuis la loi de 2014 et trouve sa réponse sur le terrain avec l'implication des habitants à chaque étape et échelon de la politique de la ville.

Les habitants de l'Albatros ont participé au diagnostic du contrat de ville pour témoigner de ce qui va bien, de ce qui ne fonctionne pas et de leurs priorités pour les 5 années à venir.

Mais cette consultation initiale ne suffit pas. La parole des habitants doit être entendue quotidiennement par les partenaires sur toute la durée du contrat, pour réajuster les actions au plus près des besoins. Le gouvernement a donc décidé de créer, en même temps que ces nouveaux contrats, une instance citoyenne et partie prenante dans la politique de la ville : le Conseil Citoyen.

Sont membres du Conseil Citoyen des habitants du quartier et des représentants d'associations œuvrant au sein de l'Albatros.

Chaque citoyen de l'Albatros peut intégrer le Conseil Citoyen pour participer activement à la vie de la cité.

Leur rôle : Participer aux réunions pour voter aux instances décisionnaires et donner leur avis lors des réunions techniques ; faire remonter la parole des habitants auprès des élus et des services de l'Etat ; communiquer auprès des habitants sur les actions liées au contrat de ville ; provoquer une réunion avec les partenaires ; mener des actions au sein du quartier.

Les membres du Conseil Citoyen sont accompagnés par un Adulte-relais, le Chef de projet politique de la ville et la Déléguée du Préfet qu'ils rencontrent très régulièrement.

La politique de la ville n'a de sens qu'en faisant avec les habitants, les experts d'usage de leur quartier, qui vivent leur quartier et peuvent dire leur quartier.

Contact

conseilcitoyen.gueret@laposte.net

Définition

[CONTRAT DE VILLE]

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des **contrats de ville**.

Le contrat de ville doit être une opportunité et une ambition au service de tout le territoire de l'Agglomération et de ses habitants, à la fois comme facteur de réduction des inégalités et de la pauvreté mais également comme outil innovant d'une nouvelle forme de coopération entre tous les acteurs.

Les signataires du contrat de ville du Grand Guéret sont : l'État, la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Départemental de la Creuse, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé du Limousin, le Ministère de la Justice, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocation Familiale de la Creuse, Creusalis, France Loire.

Plus d'info : www.agglo-grandgueret.fr

Cette lettre d'information a été réalisée en octobre 2017 par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, en collaboration avec la Ville de Guéret, la Déléguée du Préfet en charge de la politique de la ville, Creusalis, le CIDFF. Elle est éditée à 1000 exemplaires et distribuée aux habitants du quartier de l'Albatros.

Crédit photo : Collection Grand Guéret

Impression : Imprimerie Champagnac (15)

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Service Politique de la Ville
T. 05 55 41 04 48 - albatros@agglo-grandgueret.fr



Info Albatros

Édito

Cher.e.s habitant.e.s de l'Albatros,

L'Albatros n'est pas un quartier historique, mais un quartier géographique défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il se caractérise par des revenus moyens par habitants très inférieurs à la moyenne nationale.

La précarité n'est cependant pas spécifique à l'Albatros, mais c'est là que la proportion d'habitants disposant de très faibles revenus est la plus importante dans la ville et sur le territoire de l'Agglomération. Cette loi, qui définit une nouvelle politique pour ces quartiers et leurs habitants, au-delà des moyens supplémentaires qu'elle permet de mobiliser, a le mérite de mettre tous les acteurs concernés au cœur d'une démarche partenariale. Volontaristes, ces acteurs se sont d'abord engagés dans un diagnostic, puis dans l'élaboration d'un plan d'actions.

Cette démarche collective a permis de mieux appréhender les besoins des habitants concernés, sans restriction, dans des domaines aussi différents que : l'éducation, l'emploi, la qualité de vie, l'habitat, etc.

L'Albatros dispose aussi d'atouts indéniables, de par sa situation au cœur de la cité, proche des infrastructures municipales, commerciales, routières et bénéficiant depuis de nombreuses années d'un engagement associatif actif et soutenu.

Le plan d'actions s'appuie énormément sur ce réseau en développant de nouveaux projets et en renforçant des actions déjà en place. A ce jour, certaines actions font déjà leurs preuves. La participation des habitants, associée à notre démarche collective depuis le début de notre travail, s'est renforcée depuis fin 2015 avec la création du Conseil Citoyen. Cette lettre, à votre intention, doit permettre de mieux se connaître pour agir ensemble en faveur du quartier et de ses habitants.

Eric Correia, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Michel Vergnier, Maire de Guéret

L'Albatros : un quartier, des publics, trois piliers

#1

Depuis juillet 2015 et la signature du 1er contrat de ville du Grand Guéret, la politique de la ville s'exerce sur le quartier de l'Albatros. Axées sur 3 piliers, les actions du contrat de ville touchent tous les habitants du quartier pour améliorer leurs conditions de vie et rétablir l'égalité entre les territoires.

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants » (art.1 de la loi du 21 février 2014).



Les actions menées s'exercent à travers trois piliers :

- un pilier cohésion sociale, avec comme priorité le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier assure un investissement supplémentaire dans le domaine de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives ;
- un pilier cadre de vie et renouvellement urbain, avec pour ambition une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social (création d'équipements, aménagements de pieds d'immeuble, mobilité dans le parc résidentiel, nouvelles activités...);

- un pilier développement de l'activité économique et de l'emploi, avec pour objectif la baisse du taux de chômage, avec une attention particulière aux plus jeunes.

Tous les habitants du quartier peuvent bénéficier des actions menées dans le cadre du contrat du Grand Guéret et notamment : les jeunes, les familles monoparentales, les demandeurs d'emplois, les adultes en situation fragile. Toutefois, bon nombre d'actions s'adressent aussi aux populations de la Communauté d'Agglomération parce que tous les habitants du territoire, à l'instar de ceux de l'Albatros, peuvent avoir besoin d'un coup de pouce à un moment donné.

Le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)

Cette action illustre l'intérêt de la démarche politique de la ville. Guéret s'est vu proposer d'implanter ce programme international existant dans plus de 30 pays uniquement suite à son intégration parmi les quartiers prioritaires avec un rayonnement auprès des familles plus large qu'auprès de celles du quartier Albatros. Il a été développé dans une dizaine de villes en France.

Depuis 2016, 18 familles, dont 13 de l'Albatros, ont eu la possibilité de participer à 14 ateliers parents-enfants animés par AnimA (le centre d'animation de la vie locale) et ses partenaires. Le PSFP a vocation à faciliter les relations familiales par une meilleure communication entre les parents et les enfants autour de toutes les questions relatives à l'ensemble de la vie quotidienne. Il s'adresse à des familles composées d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

« J'ai pu reprendre confiance en moi et en mon rôle de maman. », « Mon fils se propose beaucoup plus pour les tâches quotidiennes. Il semble demandeur et heureux de participer. », « Avant, je prenais soins de mes enfants, maintenant je les éduque. » (Des parents)

A noter

La 3^e édition aura lieu à partir de mars 2018. Si vous êtes intéressé.e.s, contactez Delphine Guerrier Romano Da Cruz, coordinatrice parentalité à AnimA : 05 55 51 47 42 ou delphine.guerrier@ville-gueret.fr



La construction d'un escalier et la mise en place d'un plateau surélevé permettront de rejoindre le local de proximité sans détour et en sécurité.

Aménagement et sécurisation des extérieurs de Madeleine Chapelle et Sylvain Blanchet

L'immeuble Sylvain Blanchet abrite, à son rez-de-chaussée, un local de proximité géré par AnimA (le centre d'animation de la vie locale de Guéret). Ce local est à la disposition des habitants de Sylvain Blanchet, bien sûr, mais aussi de ceux de Beaugregard et de Madeleine Chapelle. Le problème qui se pose aujourd'hui est que l'accès au local de proximité, tout comme à l'aire de jeux, pour les habitants de Madeleine Chapelle, n'est ni pratique, ni sécurisé. Le Conseil Citoyen, Creusalis et la Ville de Guéret ont mis au point un projet d'aménagement avec l'aide d'une urbaniste pour remédier à cela et améliorer l'esthétique des espaces extérieurs. En 2018, un escalier permettra de descendre le talus en contrebas de Madeleine Chapelle. Finis les détours ! Cet escalier débouchera sur

un plateau surélevé aménagé par la Ville qui permettra de traverser l'avenue du Poitou et de rejoindre le local de proximité dans de meilleures conditions de sécurité. Des travaux d'aménagement paysager seront également réalisés. Des haies champêtres et des arbres à petits fruits seront plantés et du mobilier urbain installé.

Hormis la construction du plateau surélevé qui sera réalisée par la Ville de Guéret, ces travaux seront pris en charge par Creusalis et financés par le biais de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie concédée au bailleur social dans le cadre de la politique de la ville.

Ateliers Guéret Actives : redonner confiance aux femmes

Depuis 2015, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Limousin mène, avec le soutien de la politique de la ville, une action collective intitulée Guéret Actives. Destiné aux femmes du territoire qui souhaitent reprendre une activité professionnelle, cet accompagnement leur permet de faire le point sur leur situation et d'envisager leur avenir professionnel. Accès aux droits, élargissement des choix professionnels mais aussi parentalité, citoyenneté, sont les thèmes qu'elles abordent au cours de ce suivi. Certains ateliers sont co-animés avec des partenaires spécialistes de la thématique abordée.

« Avant cette journée, je pensais que mon avenir était tout tracé, alors qu'au contraire, je vois pour le futur tout autre chose. Je voudrais réfléchir sérieusement maintenant à un avenir professionnel. » (une participante)

Après Guéret Actives, certaines femmes se sont constituées en association (d'Elles en Ailes) et poursuivent cette dynamique d'insertion sociale et citoyenne. Leur devise : « Ensemble, on est plus fortes ».

+ d'info

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter le CIDFF au 05 55 33 86 00 ou l'Adulte Relais Accès aux Droits et aux services au 05 55 51 47 00 (poste 477).